

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 222

présenté par

Mme Cristol, Mme Hugues, Mme Hai, M. Holroyd et M. Mournet

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants du Conseil économique, social et environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du CESE à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.